

COMMUNIQUE DE PRESSE

Informations de la DIRECCTE

L'activité partielle est un outil qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. C'est un dispositif financé par l'Etat.

Dans le cadre du mouvement dit « des gilets jaunes », trois entreprises gersoises ont demandé et obtenu de l'activité partielle, destinée à leur permettre de faire face à la baisse de leur activité ou à leurs difficultés d'approvisionnement.

Pour toute question relative à la mise en œuvre de l'activité partielle au sein d'une entreprise, le service à contacter est celui de la DIRECCTE du Gers, joignable aux coordonnées ci-dessous :

Unité départementale de la DIRECCTE du Gers

Service activité partielle

Personne à contacter : Mme Nathalie BACCARINO – 05.62.58.37.50

Adresse mail : oc-ud32.activite-partielle@direccte.gouv.fr

La Préfète,

Catherine SÉGUIN